



PROCÈS-VERBAL

Troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration du Conseil de Quartier de Montcalm, tenue le mardi 26 mars 2024 à 19 h, au Centre des loisirs Montcalm, 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 202

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Jonathan Tedeschi	Président (2024)
M. Émile Chartier-Thibault	Vice-président (2025)
Mme Hélène Paradis	Secrétaire (2025)
M. Bruno Thériault	Trésorier (2025)
Mme Sara Caron-Guay	Administratrice (2024)
Mme Rachel Lévesque	Administratrice (2024)
Mme Maude Rodrigue	Administratrice (2025)
M. Alexandre Turgeon	Administrateur (coopté)

Membre sans droit de vote :

Mme Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district Montcalm-St-Sacrement
--------------------------------	--

Il y a quorum

Autres présences :

Mme Hélène Saint-Pierre	Conseillère en consultations publiques
-------------------------	--

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 15 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

24-03-01 Ouverture de l'assemblée

24-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

24-03-03 Présentation Coop Avenir St-Patrick

24-03-04 Suivis et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 février 2024

24-03-05 Période d'échange réservée à la conseillère municipale

24-03-06 Période de questions et commentaires du public

24-03-07 Période des comités de travail du conseil d'administration

24-03-08 Trésorerie

24-03-09 Fonctionnement du conseil d'administration

24-03-10 Divers

Procès-verbal

- 24-03-01 Ouverture de l'assemblée

Jonathan Tedeschi agit à titre de président. La séance est ouverte à 19 h 04.

- 24-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour avec ajout au point « *Divers* » :
souper scout.

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT
RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. Résolution proposée par Sara
Caron-Guay et appuyée par Bruno Thériault.*

- 24-03-03 Présentation Coopérative Avenir St-Patrick

Ève et Thomas, représentants de la *Coopérative Avenir St-Patrick*, viennent présenter le projet du collectif pour la revitalisation de l'École et de son terrain adjacent. Le collectif est né en août 2023 afin de mobiliser la Ville de Québec à

acheter le terrain qui se situe derrière l'École et le bâtiment de l'établissement scolaire, afin d'y créer du logement social, un centre communautaire et un éventuel agrandissement du CPE *Les Loupiots*. La vente du terrain et des infrastructures est prévue pour 2027. Le terrain est bien situé et répond aux objectifs de verdissement, de développement du milieu durable et résilient tout en favorisant la valorisation et la conservation du patrimoine bâti.

Deux adresses sont concernées par cet intérêt de la *Coopérative Avenir St-Patrick* : le **72 Maisonneuve**, prendrait la vocation de centre communautaire; avec son gymnase, son auditorium, sa salle de musique, ses toilettes publiques et ses ateliers de menuiserie; les locaux présents pourraient ainsi servir à la communauté. Le CPE *Les Loupiots* pourraient aussi y faire un agrandissement de ses locaux pour accueillir éventuellement une pouponnière. Le **85 Maisonneuve** quant à lui, serait dédié à la construction de logements coopératifs. Le terrain derrière les bâtiments serait divisé afin de prévoir une cour privative pour les résidents, un espace de jeux pour la garderie, un parc à chiens, entre autres. La *Coopérative Avenir St-Patrick* a aussi prévu des rencontres avec *Nature – Québec* pour l'aménagement de terrasses sur le toit, l'installation de potagers, de serres et la plantation d'arbres.

La présentation d'Ève et de Thomas vise à sensibiliser et intéresser le Conseil de Quartier à son projet (bien que l'École St-Patrick se situe dans l'arrondissement St-Jean-Baptiste), obtenir de la visibilité, poser une demande dûment étoffée et appuyée à la Ville. Il semblerait que les autorités propriétaires aimeraient vendre au plus offrant au lieu de réinvestir dans le communautaire, d'où la démarche auprès de la communauté de résidents et la Ville de Québec.

Le Groupe souhaite l'écriture d'une résolution d'appui et accueille aussi tous les conseils et commentaires pertinents pour aider à développer le projet.

Les prochaines actions prévues sont :

- Mobilisation de la Haute-Ville
- Entente avec une groupe de ressources techniques
- Rencontrer les communautés religieuses propriétaires des édifices et du terrain.
- Dépôt de la demande officielle de soutien à la Ville de Québec.

Le Conseil de Quartier St-Jean-Baptiste a appuyé le projet par résolution. Le CPE *Les Loupiots* a aussi adhéré à celui-ci.

La conseillère municipale, pour répondre à une question du public, explique les tenants et aboutissants du droit de préemption tel qu'il se définit présentement. Elle mentionne qu'il existe aussi d'autres leviers, financiers notamment, pour saisir des opportunités qui se présentent. Mme Vallières-Roland voit déjà des éléments positifs dans cette proposition comme l'ajout de logements sociaux et la présence d'un CPE.

Il est proposé de travailler à chercher des appuis dans la communauté; l'organisme *Voice Speaking Quebec* pourrait être sensible à un tel projet, surtout le volet préservation du patrimoine culturel.

Chercher des partenariats avec d'autres coopératives ou collectifs/centres de transformations de logements, pourrait s'avérer précieux.

Alexandre Turgeon, qui a lui-même œuvré sur des projets semblables, propose une rencontre avec la *Coopérative Avenir St-Patrick* pour expliquer les avenues possibles et partager son expérience.

Le Plan d'action sur lequel le Conseil de Quartier Montcalm travaille, **Vision Montcalm**, en tiendra compte dans l'analyse des besoins. Le Conseil de Quartier Montcalm s'engage ensuite à partager les résultats obtenus pour appuyer le projet.

RÉSOLUTION 24-CA-03-01

SUR UNE PROPOSITION de Émile Chartier-Thibeault DUMENT APPUYÉE par Jonathan Tedeschi, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer le projet de la Coopérative Avenir St-Patrick.

- **24-03-04 Suivis et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 février 2024**

SUR UNE PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 27 février 2024.

La résolution est proposée par Hélène Paradis et appuyée par Maude Rodrigue.

- **24-03-05 Période d'échange réservée à la conseillère municipale, Mme Catherine Vallières-Roland**

1- Piste cyclable chemin Ste-Foy : secteur de l'École Anne Hébert.

Un feu cycliste sera aménagé à l'intersection de la rue Brown et du Chemin Ste-Foy pour renforcer la sécurité et ainsi répondre à la préoccupation, de parents. La circulation sera apaisée, il y aura plus d'espace entre les piétons et la circulation automobile. Des bonifications seront ajoutées. Un quai de débarquement d'autobus sera aménagé, tenant compte du *Programme pour les enfants avec déficiences modérées à sévères* de l'École Anne Hébert. La zone cyclable sera réduite à cet endroit spécifique de débarquement. Son installation est prévue dans quelques mois, la Ville étant en attente de la sélection de l'entrepreneur. Pour donner suite à un commentaire d'un citoyen, la conseillère se dit consciente des besoins des personnes à mobilité réduite, des enjeux soulevés et de leur importance et que l'évaluation du projet pilote permettra de faire des ajustements si nécessaires.

- 2- Ajout d'un panneau « *Arrêt* » au coin de la rue Fraser et de l'Avenue de Bougainville, le 25 mars. Cela devrait réduire la vitesse sur l'Avenue de Bougainville. Des observations seront faites pour mesurer l'efficacité de la mesure.
- 3- Des demandes sont adressées à la conseillère afin de connaître le nombre de constats d'effraction émis pendant la période de nettoyage des rues. À suivre.
- 4- « *Épicerie Provisions Inc.* » : le 25 mars, un inspecteur à la salubrité est passé sur les lieux du commerce. Il n'y a plus d'aliments périssables, les chambres froides ont été nettoyées et il n'y a pas de traces de moisissures.
- 5- Un questionnaire en ligne est disponible pour connaître les besoins en déplacements dans la Pente douce. La Ville désire développer des aménagements pour assurer la sécurité sur cette rue à pied et/ou à vélo. Il y aura une séance en virtuel le 15 avril pour consulter la population et discuter des aménagements prévus pour assurer une meilleure sécurité.
- 6- Déploiement accéléré du vélo partage : l'an dernier, on a compté 650 000 déplacements à vélo : cette année, il y aura 115 stations, 1300 vélos déployés sur tout le territoire dont Loretteville, Vanier et le quartier Saint-Louis; de nouvelles stations s'ajouteront, dont une sur Marie-Rollet (accès aux commerces) et à la promenade Champlain.
- 7- Atelier participatif : le 18 mars, le projet immobilier du 255 Grande-Allée ouest, a demandé l'avis des citoyens. Ce projet, présenté en 2021, avait été retiré par le promoteur pour tenir compte des suggestions des citoyens; les commentaires ont été bien accueillis par le promoteur. Une prochaine consultation aura lieu en juin ; le Conseil de Quartier Montcalm est invité à y participer.

- **24-03-06 Période de questions et commentaires du public**

1-Nettoyage de la rue Crémazie : on souligne le délai du déneigement et du ménage de la rue très fréquentée par les piétons, dont plusieurs personnes âgées. La conseillère invite le citoyen à écrire ou appeler au 311.Le déneigement se fait selon les priorités et les trottoirs restent prioritaires.

3-Un citoyen invite le conseil de quartier à se pencher sur le règlement qui modifie l'urbanisme de la ville. Il se demande aussi s'il est possible de voir une différence dans les documents présentés après la consultation publique. On l'invite à diriger sa question au Conseil de Ville.

4- Un commentaire est émis pour exprimer une préoccupation dans l'application de la plantation obligatoire d'arbres ou le verdissement des constructions immobilières. Une résolution a été émise pour qu'il y ait la plantation d'arbres lors de la construction immobilière. La conseillère explique que des acteurs de la Ville s'assurent que les promoteurs respectent un pourcentage d'aires vertes et tous les projets sont analysés en fonction des critères établis. Les projets approuvés répondent aux critères et sont autorisés. Ils ont dû se conformer aux attentes.

5- Service À Vélo : quand un citoyen n'a pas de téléphone portable, il lui est possible d'utiliser des bornes avec carte de crédit.

6- Sacs mauves : les surplus peuvent être partagés ou apportés au Conseil de Quartier Montcalm ou aux bureaux de la rue Dupont.

7- Le stationnement boisé sera discuté après l'AGA (assemblée générale annuelle).

- **24-03-07 Période des comités de travail du conseil d'administration**

1- Comité de transport

-Une carte du réseau cyclable du quartier sera imprimée en grand et en petit format pour les familles en utilisant la subvention pour la sécurité routière (projet sur la sécurité routière) dans le cadre de l'évènement « *Montcalm en petites roues* ». On effectuera un sondage sur l'utilisation du réseau, ses endroits problématiques et dangereux et les endroits désirés pour stationner. Cette consultation informelle aura lieu le 11 mai. L'information sera déposée sur «*Sharepoint*» par Hélène St-Pierre, qui fera un suivi.

-Les constats ayant trait aux 5 m de stationnement des intersections : le règlement reste nébuleux et n'est pas toujours appliqué. En 2022 par exemple, 1251 constats ont été émis. Il semble être nécessaire de faire connaître davantage ce règlement et de le reformuler plus clairement.

-Améliorations à la sécurité routière : des données sont rassemblées pour déterminer le nombre d'accidents entre autos, piétons et cyclistes afin de mieux cibler les zones dangereuses. La question sera envoyée par fichier électronique à Mme St-Pierre et la demande sera relayée à la Ville de Québec.

RÉSOLUTION 23-CA-03-02

Sécurité des piétons et des cyclistes près des chantiers de construction

Considérant que:

La Ville de Québec a élaboré un Guide pratique d'accessibilité universelle: mobilité lors de travaux extérieurs ou intérieurs détaillant les mesures à prendre pour sécuriser les chantiers de constructions 1 ;

- Les chantiers de construction sont nombreux dans le quartier Montcalm;

- La Ville de Québec souhaite encourager le transport actif;

- Certains piétons ont des limitations physiques et visuelles (25% de la population a une incapacité de légère à sévère, souvent invisible, selon l'Office des personnes handicapées du Québec 2);

- Certains chantiers sont dangereux pour les piétons et les cyclistes en raison de l'organisation dans l'espace et des indications imprécises (ou de l'absence d'indications) données par les constructeurs pour rediriger la

circulation piétonne et cycliste;

Le Conseil de Quartier Montcalm souhaite :

- Qu'un trajet alternatif sécuritaire et raisonnable soit proposé aux abords des chantiers privés lorsque la sécurité des piétons et des cyclistes ne peut y être assurée;
- Que la Ville elle-même s'assure qu'un trajet alternatif sécuritaire et raisonnable est proposé sur ses propres chantiers;
- Qu'il soit indiqué aux abords des chantiers que les citoyens peuvent aviser la Ville via le 311 (ligne téléphonique) quand un constructeur ne respecte pas ses responsabilités en matière de signalisation et de sécurisation du chantier et que ce numéro soit affiché sur les panneaux de signalisation aux abords des chantiers;
- Qu'un code QR permette d'accéder directement à une plateforme de téléchargement de l'application 311 de la Ville et/ou au formulaire de plainte de la Ville; et que ce code QR soit présent sur les panneaux de signalisation aux abords des chantiers;
- Qu'un sujet spécifique à la sécurité des piétons et cyclistes près des chantiers de construction soit intégré à l'application 311;
- Qu'un inspecteur soit envoyé dans les 48 heures lorsqu'une plainte est déposée concernant la sécurité des piétons et cyclistes près d'un chantier de construction;
- Que des inspecteurs circulent de façon hebdomadaire sur les chantiers actuels (par exemple: côte de Sherbrooke, Musée national des beaux-arts du Québec; rues Dumont et Candiac; chemin Ste-Foy près du IGA - îlot Bérubé; avenue Lockwell) et futurs dans le quartier et donnent, le cas échéant, des contraventions lorsque la sécurité des piétons et des cyclistes n'est pas assurée.

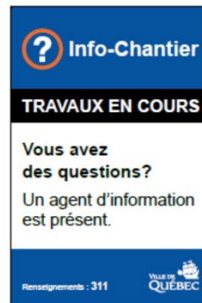
SUR UNE PROPOSITION d'Hélène Paradis DUMENT APPUYÉE par Rachel Lévesque, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la résolution telle que présentée.

N.B : la proposition a été transmise et il sera possible de porter plainte sur l'application si un chantier pose un risque.

Réponse de la Ville ;

PANNEAUX SANDWICH

Des panneaux sandwich peuvent être rapidement et facilement installés par les agents Info-Chantier aux abords du chantier. Qu'il s'agisse de donner des précisions quant à leur présence ou pour informer d'une coupure d'eau ou de bruit à venir, il s'agit d'un outil supplémentaire à leur disposition.



-La demande pour la visite de l'organisme « *Artère* »; reste active. La conseillère souligne qu'il faut laisser le temps œuvrer car il y a une complexité dans la concertation des besoins de tous les conseils de quartier : les petites équipes de la Ville sont sollicitées, très occupées et l'organisation du temps et des moyens d'intervention doivent être considérés.

-Le comité de transport veut répondre aux préoccupations des citoyens quant au temps, par exemple, de délai pour les traverses piétonnières aux feux de circulation. Les observations des citoyens pourraient être communiquées à la ville et aux équipes en charge.

-Le conseil et le comité ont préparé un communiqué de presse concernant le projet de loi 48, projet appuyé par 9 conseils et diffusé dans les médias; le conseil a soulevé une préoccupation quant à la limitation de vitesse à 30 km/h en zones scolaires autant dans le périmètre des écoles primaires que secondaires et que ces limitations de vitesse s'appliquent en tout temps. Pierre-Luc Lachance a répondu *que la Ville voulait garder une souplesse pour appliquer le 30 km/h (le nombre de voies, l'activité etc.)*. Il concluait *qu'un panneau n'assurera pas la sécurité mais davantage les mesures comme le rétrécissement des voies*. Une idée est lancée : que le 30 km/h devienne la norme du quartier et 50 km/h, l'exception, comme il en a été décidé dans d'autres municipalités.

2. Cadre bâti et environnement :

Plusieurs projets sont dans les cartons; l'activité *Fleurs en folie* se voudra une avenue pour sensibiliser la communauté aux possibilités de végétaliser les espaces publics.

Résolution 24-CA-03-03

Projet de résolution pour l'activité "Fleurs en folie" et le Marché aux puces:

Considérant :

- Que le verdissement de nos espaces est une priorité car il apporte des bienfaits considérables sur la biodiversité, le climat et la santé humaine et embellit les espaces publics.
- Que le comité sur l'environnement souhaite sensibiliser les citoyens sur la possibilité d'aménager les carrés d'arbres et les banquettes dans le Quartier Montcalm, conformément au Guide de végétalisation de l'espace municipal de la Ville de Québec et ainsi, augmenter les espaces fleuris sur son territoire.
- Que l'activité "*Fleurs en folie*" vise à distribuer des semences de fleurs et des informations sur l'aménagement des carrés d'arbres et des banquettes aux citoyens et citoyennes du quartier Montcalm, dont les CPE et les écoles primaires de son territoire, afin que ceux-ci fleurissent le quartier.
- Que le comité sur l'environnement souhaite distribuer des semences lors du Grand Marché aux puces et artisans de Montcalm le 8 juin prochain.

Il est résolu que le Conseil de Quartier de Montcalm défraie les coûts pour l'achat de différentes semences, de matériel, et de la location d'une table au Grand Marché aux puces, et ce, jusqu'à un montant maximum de 130\$. Ces semences seront distribuées aux citoyens et citoyennes lors du Grand Marché aux puces, ou par l'entremise de l'école Anne Hébert et du CPE Sophie

SUR UNE PROPOSITION d'Hélène Paradis DÛMENT APPUYÉE par Maude Rodrigue IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la résolution telle que présentée.

La mise en œuvre ;

Une demande pour l'acquisition d'une banderole *Conseil de quartier ou Ville de Québec* pour le stand du Marché aux puces, est envoyée à Hélène St-Pierre. Les bordures appartenant à la Ville peuvent être fleuries sans autorisation par les citoyens; il faut répandre la bonne nouvelle.

3. Comité Communication et Relations avec les citoyens.

RÉSOLUTION 24-CA-03-04

Considérant le fort attachement des personnes qui fréquentent ou habitent Montcalm à l'égard du *Provisions Inc.*, commerce de proximité géré par la famille Drouin pendant plus de sept décennies. Les nombreuses réactions ayant fusé sur les réseaux sociaux de même que les articles parus à l'annonce de la fermeture brutale du Provisions Inc. en janvier 2024 attestent d'un tel attachement;

Considérant les résultats d'un sondage réalisé par le Conseil de Quartier et visant à connaître l'avis des personnes qui habitent ou fréquentent Montcalm au sujet du sort du *Provisions Inc.* (160 répondant·e·s, diffusion par voie électronique 15-22 mars 2024), soit :

- 98,6% des répondant·e·s considèrent que le commerce de proximité est “très important” (86,9%) ou “important” (11,7%);
- Une grande majorité de répondant·e·s ont exprimé leur désir de voir un concept similaire à celui du *Provisions Inc.* succéder à l'établissement ayant fermé ses portes;
- Un nombre appréciable de répondant·e·s ont témoigné de leur ouverture à l'égard de modèles commerciaux alternatifs, comme les coopératives, tandis que 17,2% des répondant·e·s ont envisagé le moyen suivant pour “encourager le commerce de proximité” : *m'impliquer dans la structure organisationnelle ou administrative du commerce de proximité*

Considérant les échanges qui ont eu lieu lors d'une plénière organisée par le Conseil de Quartier Montcalm le 25 mars 2024 lors de laquelle une volonté ferme a été exprimée afin de **protéger la vocation du *Provisions Inc.***, soit une **épicerie conviviale, indépendante, accessible**, dont l'**offre est axée sur des produits locaux, saisonniers et frais**. La **valeur symbolique et identitaire du *Provisions Inc.* pour notre quartier** a été soulignée. Divers moyens ont été suggérés pour protéger cette vocation, notamment : des modèles alternatifs de type coopératif de même qu'une implication de la Ville de Québec dans ce dossier ;

Considérant le risque d'inadéquation entre le successeur du *Provisions Inc.* d'une part, et la volonté exprimée par de nombreuses personnes du quartier d'autre part, si le choix de cet éventuel successeur est soumis à la seule logique marchande ;

Considérant l'existence du droit de préemption, une prérogative de la Ville qui lui permet de faire l'acquisition de lieux essentiels aux yeux des citoyen·ne·s afin d'en protéger la vocation et de garantir que celle-ci reflète bel et bien leur volonté;

Considérant que la Ville de Québec exprime, par les objectifs 2 (*Rendre les artères commerciales dynamiques, animées et attrayantes*) et 5 (*Bâtir une économie commerciale plus durable, tant sur le plan écologique que social*) de

son plan de commerce, sa volonté de développer, sur ses artères commerciales, des commerces de proximité et sur des modèles coopératifs ;

Il est résolu que le Conseil de Quartier Montcalm enjoigne la Ville à user de tous les moyens à sa disposition, par exemple en utilisant incluant le droit de préemption ou en se portant acquéreur du bâtiment, si ceux-ci s'avèrent requis, afin de protéger la vocation du *Provisions Inc.*;

Il est également résolu que le Conseil de Quartier encourage fortement la Ville à explorer des options pour mettre en valeur l'espace situé devant l'immeuble qu'occupait le *Provisions Inc.* afin de soutenir le dynamisme et la vitalité de l'Avenue Cartier pour les prochains mois, tel que suggéré lors de la plénière du 25 mars 2024. L'une des options pourrait être la création d'un marché public hebdomadaire tenu par les producteurs·trice·s locaux ;

Il est également résolu que le Conseil de Quartier maintienne ses efforts pour protéger la vocation qu'incarnait le *Provisions Inc.* Le Conseil de Quartier Montcalm entend (notamment) :

- Prêter l'oreille aux préoccupations des personnes qui habitent et fréquentent le quartier en ce qui a trait à la prochaine vocation de l'immeuble qu'occupait le *Provisions Inc.*
- Faciliter le réseautage entre les personnes soucieuses de s'impliquer pour protéger une telle vocation.

SUR UNE PROPOSITION de Jonathan Tedeschi DUMENT APPUYÉE par Rachel Lévesque IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la résolution telle que présentée.

Un sondage a été publié sur les réseaux sociaux (dont Facebook) au sujet du maintien d'une épicerie de proximité, rôle jusqu'alors tenu par l'épicerie *Provisions Inc.* Cent-soixante personnes ont répondu. Le comité réalise que la seule utilisation des réseaux sociaux n'a pas permis de toucher autant de citoyens que désiré. Dans un exercice semblable, il sera important d'utiliser le plus de moyens variés comme des événements (Marché aux puces) et la Liste d'Abonnés.

Ce point soulève la réflexion suivante de M. Turgeon autour de la récurrence de l'importance des commerces de proximité. L'offre pourrait être bonifiée par l'ajout de commerces; il faut tenir compte de la mobilité durable; il ne faut pas laisser les forces du marché agir; la Ville soutient le milieu industriel, l'habitation et le milieu culturel. Elle peut agir aussi pour maintenir des artères commerçantes dynamiques, en devenant, par exemple, propriétaire de certains bâtiments et assurer ainsi le maintien de leur vocation première.

Certaines parties des commerces pourraient aussi être converties en logements. Une invitation à réfléchir en dehors de la boîte est lancée.

La conseillère rappelle l'existence d'un programme de soutien aux commerçants, pour permettre l'implantation et l'accès aux services de proximité. Le droit de préemption est utilisé de façon progressive et est utilisé présentement pour le

logement social ; quand les retombées seront évaluées, ce droit pourra être élargi à d'autres infrastructures. Selon la conseillère, la prochaine étape consiste à présenter un projet d'épicerie et le porter à la Ville.

Maude Rodrigue rappelle que la résolution est un premier pas pour faire connaître l'importance de ce service de proximité et de partager les pistes de solution proposées par les citoyens.

- **24-03-08 Trésorerie**

-Engagements financiers : le solde actuel est de 5463,27\$.

RÉSOLUTION 24-CA-03-05

SUR UNE PROPOSITION d'Émile Chartier-Thibeault DUMENT APPUYÉE par Maude Rodrigue IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la résolution pour défrayer les frais de 115 \$ pour le secrétariat à Hélène Dion.

Une résolution pour appuyer financièrement le *Printemps Montcalm* en partenariat avec la *Société historique de Québec* est en travail et en discussion. La version finale de cette résolution sera soumise au conseil, à la prochaine assemblée.

- **24-03-09 Fonctionnement du conseil d'administration**

Aucun élément nouveau

- **24-03-10 Divers**

Un souper scout aura lieu le 6 avril à l'église Sts-Martyrs-canadiens La permission de diffuser l'information sur le site Facebook du Conseil de Quartier est accordée.

Le Bureau de circonscription tient un évènement le jeudi 11 avril sur la mixité et l'équité à l'*École Joseph-François Perreault* et à l'*Institut Frédérick Back* pour donner suite à une lettre ouverte écrite par une étudiante de sec V. Les expériences des élèves du *Programme PEI* et du *Programme régulier* seront comparées et discutées. L'évènement est ouvert à tous.

Il y aura consultation sur les unités d'habitations additionnelles le 9 avril en mode hybride.

Le 28 mars, se tiendra une séance d'information sur la vente et l'application des pesticides. Un membre du Comité environnement sera présent.

La proposition de l'ordre du jour de l'*Assemblée Générale Annuelle* (AGA) sera transmise pour l'adoption des états financiers. Le rapport annuel se termine le 31 décembre 2023.

Les mises en candidatures pour les postes d'administrateurs.trices seront communiquées. Le conférencier approché a accepté la proposition et traitera de budgets participatifs implantés dans d'autres municipalités.

Levée de l'assemblée : 21h48

M. Jonathan Tedeschi

Président

Mme Hélène Paradis

Secrétaire

ANNEXE

ANNEXE

Tableau synthèse des résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
24-CA-03-05 Trésorerie mars 2023	Ville	Trésorerie : frais pour le secrétariat	
24-CA-03-04 mars 2023	Ville	Épicerie Provisions Inc	
24-CA-03-03 mars 2023	Ville	Évènement Fleurs en Folie – Marché aux Puces - Environnement	
23-CA-03-02 mars 2023	Ville	Sécurité des piétons et des cyclistes près des chantiers de construction	
24-CA-03-01 mars 2023	Ville	Appui au projet de la Coopérative St-Patrick	
23-10-03 – Vision Montcalm octobre 2023	Ville	Demande budget d'initiative	
23-10-02 – Rencontre bureau tramway octobre 2023	Ville	Nouvelle série de questions sur le projet de tramway	

23-10-01 – Recond. progr. sécurité routière bonifié octobre 2023	Ville	Permettre les essais d'installation pour modérer la circulation	
23-01-03 – Toits vert ou pâle, janvier 2023	Ville	Modification au règlement (R.V.Q. 1400) pour exiger des toits vert ou blanc et programme de subvention	
23-01-02 – École Anne-Hébert – vitesse, janvier 2023	Ville	Surveillance policière et indicateur de vitesse	
23-01-01 – École Anne-Hébert, rue-école et trottoir élargi, janvier 2023	Ville	Projet-pilote de rue-école, trottoir plus large et plantation d'arbres sur l'avenue Brown	
22-CA-37 – Verdissement des stationnements – Lettres – décembre 2022	Conseil d'administration	Lettre aux propriétaires et conseils de quartier.	Lettres transmises fin janvier 2023.
22-CA-33 - Feux piétons, novembre 2022	Ville	Rencontre sur la gestion et l'amélioration des feux piétons.	Demande transmise mais aucune réponse à ce jour.
22-CA-32 - Insertion du tramway dans Montcalm, résolution, novembre 2022	Bureau de projet du tramway	Rencontre supplémentaire sur l'insertion du tramway dans Montcalm	Demande soumise mais aucune réponse à ce jour.
22-CA-29 – Projet sécurité routière 2023, octobre 2022	Ville	Subvention pour un projet en partenariat avec le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert.	Demande déposée en novembre 2022. Réponse attendue en mars 2023.
22-CA-28 - Rue Dumont, piste cyclable, octobre 2022	Ville	Marquage au sol, feu clignotant et interdiction de stationner au passage cyclo-piéton.	Demande transmise mais aucune réponse à ce jour.
22-CA-27 – École Anne-Hébert – sécurité routière, octobre 2022	École Anne-Hébert et CPE la Croisée	Évaluation de l'intérêt pour un projet structurant de sécurité routière	
22-CA-26 – Quebec High School, septembre 2022	Ville	Acquisition du terrain et du bâtiment pour espace vert et services communautaires	
22-CA-25 – Verdissement des stationnements, septembre 2022	Ville	Règlement et programme incitatifs au verdissement des stationnements extérieurs.	Programme de verdissement et déminéralisation des terrains non municipaux..
22-CA-24 - Rue Jeanne d'Arc, Inondations septembre 2022	Ville	Solution aux problèmes de refoulement à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et Désy.	Plusieurs équipes sont sur le dossier et ont fait un suivi auprès du citoyen (novembre 2022).
22-CA-19 – Alertes de nettoyage de rue, juin 2022	Ville	Feux clignotants du déneigement réutilisés pour le nettoyage des rues.	Les feux clignotants ne peuvent être utilisés à cette fin (octobre 2022).

22-CA-18 – Quebec High School, juin 2022	Commission scolaire Central Quebec	Demande de rencontre.	
22-CA-05 – Tablier de manœuvre, zones d'exemption mai 2022	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	Le conseil de quartier est en faveur des zones proposées sous réserve d'examiner d'inclure d'autres zones.	Règlements R.C.A.1V.Q. 455 et R.V.Q 3057 entrés en vigueur le 22 août et le 1^{er} septembre 2022 . D'autres zones seront examinées (24 mai 2022)
22-CA-04 – Stations signature, février 2022	Ville	Apparence et signature pour les trois stations de tramway du quartier.	